



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Mercredi 24 avril 2013, 12h00
Informations réglementées

La présente communication n'est pas destinée à être approuvée, publiée ou diffusée dans ou vers les pays suivants : États-unis, Canada, Japon ou Australie

CONDITIONS RELATIVES AU DIVIDENDE OPTIONNEL

Le Conseil d'administration du gérant de la Sicaf immobilière WDP (Euronext : WDP) a décidé d'offrir cette année à nouveau aux actionnaires la possibilité d'un dividende optionnel. Les actionnaires ont été informés pendant l'Assemblée Générale qui a eu lieu aujourd'hui, sur les modalités concrètes du dividende optionnel, dont le prix d'émission et la période d'agrément. Ultérieurement, l'Assemblée Générale a approuvé le dividende pour 2012.

Le Conseil d'administration du gérant de WDP a décidé d'utiliser à nouveau la possibilité d'un dividende optionnel, offrant aux actionnaires l'option (1) de verser leur créance, qui provient de la distribution du bénéfice concernant l'exercice 2012, dans le capital de la société en échange de l'émission de nouvelles actions¹, ou (2) de recevoir le dividende en espèces, ou (3) de opter pour une combinaison des deux options précédentes. Les nouvelles actions de WDP seront émises le 1er janvier 2013, pour que le premier dividende soit payable en mai 2014. L'apport en nature en échange pour l'émission des actions, dans le cadre du dividende optionnel, mènera à une rétention des moyens dans l'entreprise qui renforcera sa position de capital, et seront utilisées par l'entreprise pour le financement du plan de croissance stratégique 2013-16, comme annoncé au début de l'année.²

¹ Dans le cas d'un dividende optionnel, la créance de dividende attachée à un nombre défini d'actions existantes donne droit à une action nouvelle, à un prix d'émission par action pouvant, le cas échéant, comporter une réduction par rapport au cours de bourse (ou, selon les cas, à un cours de bourse moyen sur une période donnée). L'émission d'actions dans le cadre d'un dividende optionnel est soumise au droit commun des sociétés relatif aux augmentations de capital. Les règles particulières relatives à l'apport en nature dans une sicaf immobilière, telles que prévues à l'article 13, §2 de l'AR du 7 décembre 2010, ne sont pas non plus applicables sous certaines conditions.

² Voir le communiqué de presse du 13 février 2013.

Les actionnaires ont donc le choix entre :

▪ **Distribution du dividende en espèces :**

Le coupon n°22 donne droit à un dividende (arrondi) de 3,11 euros brut ou 2,33 euros net par action (après déduction du précompte mobilier de 25%³).

▪ **Apport du dividende en échange de nouvelles actions WDP :**

Il est possible de souscrire une nouvelle action par l'apport de 19 coupons n°22 (chacun à hauteur du dividende net de 2,33 euros). Ceci revient à un prix d'émission de 44,27 euros par action (c'est-à-dire $19 \times 2,33 \text{ euros} = 44,27 \text{ euros}$).

Ces modalités ont été constatées sur base de la moyenne de la moyenne des cours des titres échangés (*VWAP* ou *Volume Weighted Average Price*) de l'action WDP durant les cinq dernières séances NYSE Euronext Brussels, notamment du 17 avril 2013 jusqu'au 23 avril 2013 inclus, à savoir 49,52 euros. Puisque les nouvelles actions seront émises à partir du 1er janvier 2013, le dividende brut de (arrondi) 3,11 euros pour l'exercice 2012 a été déduit, ce qui mène à une bourse moyenne rectifié de 46,41 euros. Alors, le prix d'émission final implique une réduction de 4,6% vis-à-vis de la moyenne des cours de titres échangés (calculé sur base du *VWAP*). Basé sur le cours de clôture du 23 avril 2013 (également après déduction du dividende brut), la réduction s'élève à 5,3%.

▪ **Combinaison de modalités de paiement :**

Un mix entre l'apport en nature des droits de dividendes en échange pour de nouvelles actions, et un paiement du dividende en espèces.

L'actionnaire de référence de WDP, la famille Jos De Pauw de Merchtem, a déjà fait savoir qu'il entend souscrire pour la totalité de sa participation sur le dividende optionnel.

L'action WDP sera cotée à l'inclusion du coupon n°22 jusqu'au vendredi 26 avril 2013 inclus. À partir du lundi 29 avril 2013, l'action WDP sera cotée ex coupon n°22.

Les actionnaires sont invités à communiquer leur choix entre les trois possibilités de paiements à leur institution financière dans la période du lundi 6 mai 2013 jusqu'au mardi 21 mai 2013 inclus. Les actionnaires qui n'ont pas communiqué leur choix avant la fin de cette période de choix, recevront leur dividende automatiquement et exclusivement en paiement en espèces. Toute information complémentaire est incorporée dans le **mémorandum d'information** qui sera disponible sur le site web de WDP à partir du lundi 6 mai 2013. De plus, WDP avancera la publication de ses résultats du premier trimestre le mercredi 8 mai 2013 (avant bourse).

³ Voir aussi l'article 269 du 'Code des Impôts sur les revenus 1992' modifié par la Loi-Programme du 27 décembre 2012.

Le vendredi 24 mai 2013 – avant bourse –, la distribution effective du dividende aura lieu en fonction du choix des actionnaires, sous la forme de l'émission de nouvelles actions en échange de l'apport des droits de dividendes, du paiement du dividende en espèces ou une combinaison des modalités de paiements précédentes. Les nouveaux titres créés seront directement cotés et donc négociables à partir du vendredi 24 mai 2013. Les résultats du dividende optionnel seront aussi annoncés ce jour-ci.

Le service financier est prévu par la Banque ING (comme institution financière principale) ou via chaque autre institution financière.

Agenda pour les actionnaires

24 04 2013	Assemblée Générale
29 04 2013	Date de détachement du coupon de dividende 2012
02 05 2013	Date de clôture du registre des dividendes 2012
06 05 2013	Publication du memorandum d'information sur le dividende optionnel
06 05 2013 à 21 05 2013	Période de choix de l'actionnaire
08 05 2013	Publication des résultats du 1er trimestre 2013
24 05 2013	Mise en paiement du dividende Publication des résultats du dividende optionnel Négociation des nouveaux titres sur NYSE Euronext Brussels

Pour plus d'informations, veuillez-vous adresser à :

WDP Comm. VA
Blakebergen 15
1861 Wolvertem
Belgique

www.wdp.be
investorrelations@wdp.be

Joost Uwents
PDG

T +32 (0) 52 338 400
M +32 (0) 476 88 99 26
joost.uwents@wdp.be

Mickael Van den Hauwe
DAF

T +32 (0) 52 338 400
M +32 (0) 473 93 74 91
mickael.vandenhauwe@wdp.be

Galerie d'images : www.wdp.be/relations/pressmedia

La Sicaf immobilière WDP développe et investit dans des bâtiments semi-industriels et logistiques (espaces d'entreposage et bureaux). WDP dispose de près de 2,0 millions de m² d'immeubles en portefeuille. Ce patrimoine international de bâtiments semi-industriels et logistiques est réparti sur près de 100 sites situés à des carrefours logistiques en matière de stockage et de distribution en Belgique, en France, aux Pays-Bas et en Roumanie. Pour tout complément d'informations sur WDP, veuillez consulter le site www.wdp.be.

*WDP Comm.VA – Société de placement immobilier publique sous le droit belge.
Numéro d'entreprise 0417.199.869 (RPM Bruxelles)*

Cette annonce ne constitue pas une recommandation relative à une offre quelconque. Les personnes qui envisagent un investissement dans des instruments financiers doivent consulter une personne autorisée, spécialisée en le conseil en matière de tels investissements. Ce communiqué de presse et les autres informations qui sont mises à disposition dans le cadre du dividende optionnel ne constituent pas une offre de ou une sollicitation à souscrire à des actions de WDP ou à en acquérir aux Etats-Unis, ni constitue-t-elle une offre de ou une sollicitation à souscrire à des actions de WDP ou à en acquérir dans quelque juridiction où telle offre ne serait pas autorisée avant d'être enregistrée ou qualifiée conformément aux lois de telle juridiction. Non plus constitue-t-elle une offre ou sollicitation à quelque personne qui ne peut légalement recevoir une telle offre ou sollicitation. Les actions de WDP n'ont pas été et ne seront pas enregistrées conformément au US Securities Act de 1933, et les titres ne peuvent pas être offerts ou vendus aux Etats-Unis sans enregistrement conformément au US Securities Act de 1933 ou sans exemption d'enregistrement et WDP n'a pas l'intention d'organiser une offre de titres aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon, ou à quelque résident ou citoyen des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie ou du Japon. Ni cette annonce, ni une copie de celle-ci ne peut être introduite ou envoyée dans ou envers, ou directement ou indirectement distribuée aux Etats-Unis, en Australie, au Canada ou au Japon, ou ailleurs hors de la Belgique. La distribution de cette annonce peut être soumise à des restrictions légales et toutes les personnes qui ont accès à cette annonce devraient s'informer de telles restrictions éventuelles et les respecter.